

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de la remplacement Appui Télécom au poteau 00181757 à réaliser par
l'entreprise SADE TELECOM – TSA 70011- CHEZ SOGELINK– 69134 DARDILLY
CEDEX,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

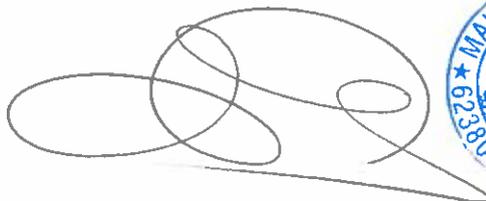
Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux du poteau
00181757, au Chemin de Mombreux **le Lundi 27 Février 2023 au Lundi 6 Mars 2023.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par l'entreprise
SADE TELECOM.

Article 5 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE TELECOM,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 09 Février 2023.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **16 FEV. 2023**